

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

OBJET : Tableau des emplois
communaux permanents
et non permanents

20250040

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, PERINELLE Patricia donne pouvoir à BOYET Jérôme

Secrétaire de Séance : BOYET Jérôme

Date de convocation du Conseil : 15 septembre 2025

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

La Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 2 juillet 2025,

Considérant la nécessité de :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

- Créer un poste d'adjoint technique pour le restaurant scolaire (2h00 par jour scolaire) pour permettre la prise en charge des enfants de Grande Section qui déjeunent dans le restaurant scolaire des élémentaires,
- Créer un poste d'ATSEM (2h00 par jour scolaire) pour la quatrième classe de maternelle composée d'enfants en Grande Section et située dans les locaux de l'école élémentaire,
- Créer un poste d'adjoint technique pour le restaurant scolaire (1h40 par jour scolaire), pour accompagner les enfants porteurs de handicap pendant le temps du repas.
- Supprimer le poste d'agent de police municipale pour faire suite au départ à la retraite de l'agent communal et du projet de la mutualisation de la police municipale avec la commune de Miribel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE la proposition du Maire.
- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents et non permanents de la commune tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 22 septembre 2025.
- AUTORISE la Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur général des services	Attaché territorial		1	0	TC
Service Accueil Secrétariat Urbanisme	Agent accueil	Adjoint administratif ou Rédacteur	OUI ou NON	2	0	TC
	Chargé d'urbanisme					
Services techniques	Référent suivi chantiers et devis	Agent de maîtrise	OUI ou NON	1	0	TC
	Adjoint technique polyvalent	Adjoint technique	OUI ou NON	4	0	TC
				2	0	TNC
Service animation	Animatrice	Animateur	OUI ou NON	1	0	TC
	Animateur/trice périscolaire et accueil de loisirs	Adjoint d'animation territorial	OUI ou NON	3	3	TNC 19h30/semaine

Ecole	ATSEM	ATSEM ou Agent de maîtrise	OUI ou NON	4 1	0 1	TC TNC 8h00/semaine
Cantine et bâtiments communaux	Agent d'entretien	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 33h00/semaine
				1	0	TNC 31h30/semaine
				1	0	TNC 25h00/semaine
Cantine	Agent de restauration	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 14h00/semaine
	Agent de restauration	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 10h00/semaine
	Agent de restauration		OUI ou NON	4	0	TNC 8h00/semaine
	Surveillance cantine		OUI ou NON	2	0	TNC 8h00/semaine

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	FONDEMENT JURIDIQUE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Cantine et bâtiments communaux période estivale	Agent d'entretien	Adjoint technique	Accroissement saisonnier d'activité	1	0	TNC 20h00/semaine
Restaurant scolaire	Agent de restauration	Adjoint technique	Accroissement temporaire d'activité	1	0	TNC 6H40/semaine
ATSEM	ATSEM	OUI ou NON	1	1	TNC 8h00/semaine	ATSEM

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 22 septembre 2025

La Maire

Christine FRANÇOIS

